

1937 - 2020

Un bref rappel de l'histoire du SNTPCT :

- **En 1937**, ce sont les techniciens du cinéma qui, ont créé le syndicat et ont décidé de l'affilier à l'organisation syndicale interprofessionnelle qui se dénommait CGT Réunifiée.
- **En 1944**, ses responsables ont participé à la Libération de Paris. Ses dirigeants ont largement contribué à l'institution du Fonds de soutien qui fonde l'existence et la diversité du Cinéma français et de notre Industrie.
- **En 1947**, la CGT réunifiée a fait scission et a donné naissance à deux organisations syndicales interprofessionnelles différentes, la CGT et la CGT-FO. Les membres du syndicat ont décidé de l'affilier à la CGT.
- **En 1969**, il a élargi son champ d'application à la télévision,
- **En 1974**, les techniciens du films d'animation s'organisent au sein du SNTPCT dans une branche spécifique Animation. Jusqu'alors, ils étaient regroupés dans le secteur Court-métrage et Films institutionnels ; leur revendication principale étant de doter la Production de films d'animation d'un texte conventionnel spécifique à cette activité et de salaires minima garantis, ce qui ne fut obtenu qu'après 30 ans de difficiles négociations et d'actions, en 2004.
- **En 1981**, la CGT, considérant que la SFP - Société Française de Production des émissions de télévision du secteur public - devait pouvoir produire des films cinématographiques, a mis en demeure le Syndicat en le sommant d'adopter une nouvelle politique revendicative englobant et confondant indistinctement cinéma et télévision, en perspective de l'établissement d'une seule et même Convention collective dite « de l'audiovisuel ».
- Le Syndicat a toujours défendu la spécificité économique et culturelle du cinéma, et de la Convention collective de la Production cinématographique et de sa grille de salaires minima, et a refusé catégoriquement de se plier à cette injonction.
- Face à ce refus, la CGT a pris a décision d'exclure les représentants du Syndicat et le Syndicat de son affiliation.
- **En 1981**, les travailleurs du film décident de rejoindre le syndicat les techniciens qui est devenu Syndicat National des Techniciens et Travailleurs de la Production Cinématographique et de Télévision.
Après de multiples procédures engagées par la CGT devant les tribunaux pour contester la représentativité du Syndicat, le SNTPCT a été reconnu par le CNC, par le Ministère de la Culture, par le Ministère du Travail, comme dûment représentatif des salariés de la Production Cinématographique et de Télévision.
Ses représentants ont continué de siéger dans plusieurs des Commissions institutionnelles du CNC, en particulier dans la Commission d'agrément au bénéfice du Fonds de soutien accordé par l'État aux producteurs et dans les Commissions mixtes présidées par le Ministère du Travail.
- **Il est l'un des membres fondateurs** du Festival International du Film de Cannes et siège dans ses instances.de direction et est chargé de la délivrance des accréditations pour la participation des ouvriers, des techniciens et des réalisateurs lors du Festival.
- **Aujourd'hui le SNTPCT représente les branches professionnelles** de la Production cinématographique, de la Production audiovisuelle et de la Production de films d'animation
- **En 1995**, il a décidé d'adhérer à la Fédération syndicale MEI-Europe, devenue UNI-MEI, elle même membre d'UNI-MEI-Monde.
- **Rien n'est définitivement acquis** : l'action du Syndicat est décisive pour le maintien et l'amélioration de nos droits.
- **En sa qualité de Syndicat de salariés**, le SNTPCT participe aux actions et manifestations syndicales interprofessionnelles pour défendre les droits qui sont communs à tous les salariés. pour la défense des droits qui sont communs à tous les salariés.

**Le SNTPCT est la propriété de ceux qui en sont membres.
Chacun en est dépositaire.**